



**MAIRIE DE VARENNES VAUZELLES**  
**54 avenue Louis Fouchère - BP 90121**  
**58641 VARENNES VAUZELLES CEDEX**

Tél : 03 86 71 61 71

---

**Transformation d'un terrain de football en gazon synthétique**

---

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des offres :  
22/06/2020 à 17 h 00

# SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1. - Objet.....	3
1.2. - Mode de passation .....	3
1.3. - Type et forme de contrat .....	3
1.4. - Décomposition de la consultation .....	3
1.5. - Nomenclature.....	3
2. Conditions de la consultation.....	3
2.1. - Délai de validité des offres.....	3
2.2. - Forme juridique du groupement .....	3
2.3. - Variantes.....	3
Les variantes libres sont autorisées.....	3
2.4. – Prestations supplémentaires éventuelles.....	3
2.5. - Confidentialité et mesures de sécurité.....	3
3. Les intervenants .....	4
3.1. - Conduite d'opération.....	4
3.2. - Maîtrise d'œuvre .....	4
3.3. - Contrôle technique .....	4
3.4. - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4. Conditions relatives au contrat.....	4
4.1. - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
4.2. - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
5. Contenu du dossier de consultation .....	4
6. Présentation des candidatures et des offres.....	5
6.1. - Documents à produire .....	5
6.2. - Visites sur site.....	6
7. Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
7.1. - Transmission électronique.....	6
7.2. - Transmission sous support papier .....	8
8. Examen des candidatures et des offres.....	8
8.1. - Sélection des candidatures .....	8
8.2. - Attribution des marchés .....	8
8.3. - Suite à donner à la consultation.....	9
9. Renseignements complémentaires.....	9
9.1. - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
9.2. - Procédures de recours .....	9

# 1. Objet et étendue de la consultation

## 1.1. - Objet

La présente consultation concerne la :

- ▶ TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Lieu (x) d'exécution : Varennes Vauzelles (58)

## 1.2. - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3. - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché de travaux.

## 1.4. - Décomposition de la consultation

Le marché comporte un lot unique 1.

Lot (s)	Désignation
1	Terrain de sport

## 1.5. - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112720-8	Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs

# 2. Conditions de la consultation

## 2.1. - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2. - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3. - Variantes

Les variantes libres sont autorisées

## 2.4. – Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

## 2.5. - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

### **3. Les intervenants**

#### **3.1. - Conduite d'opération**

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage.

#### **3.2. - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par : M. Laurent BAMALE - 06 42 92 40 37

A2C SPORTS  
1817 route de Cherves  
69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS

#### **3.3. - Contrôle technique**

Le contrôle technique est à la charge de l'entreprise.

#### **3.4. - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

### **4. Conditions relatives au contrat**

#### **4.1. - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié. Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

#### **4.2. - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : budget communal et subventions éventuelles.

Les sommes dues au (x) titulaire (s) et au (x) sous-traitant (s) de premier rang éventuel (s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **5. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- La série de plans, schémas et croquis, établis par le maître d'œuvre ou par les bureaux d'études
- Planning
- Rapport étude géotechnique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des

offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur met à disposition gratuitement le dossier de consultation par voie électronique, **UNIQUEMENT** à l'adresse du profil acheteur suivant :

**<https://www.achatpublic.com>**  
**Référence du dossier : 2020VVTERRAINFOOT**

Les soumissionnaires sont invités à s'authentifier sur le site et notamment à indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications et notifications.

## 6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1. - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé	Niveau	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellé	Niveau	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellé	Signature
Certificats professionnels, certificats de capacité	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellé	Signature
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) + acte d'engagement	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2. - Visites sur site

Une visite de site obligatoire est organisée le mercredi 10 juin 2020 à 10 h 30 sur place, de ce fait les candidats ne pourront pas prétendre ignorer les spécificités du site.

Les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance parfaitement des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit, avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

Aucun entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorance quelconque à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

## 7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1. - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT + 01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

MAIRIE DE VARENNES VAUZELLES  
54 avenue Louis Fouchère - BP 90121  
58641 VARENNES VAUZELLES CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : formats bureautiques habituels : word, excel, plans en dwg, pdf.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 40 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les candidats sont invités, lorsqu'ils s'identifient sur la plateforme :

- à renseigner la "fiche entreprise" ;
- à y déposer leurs attestations et formulaires ;
- à donner des noms courts à leurs fichiers, en les limitant à 10 caractères maximum

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme ([www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

## 7.2. - Transmission sous support papier

L'obligation de la dématérialisation des marchés publics entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2018 a rendu obligatoire la transmission des offres uniquement par voie dématérialisée. Toute offre papier réceptionnée sera considérée comme irrégulière et écartée.

## 8. Examen des candidatures et des offres

### 8.1. - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2. - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
<i>1.1-Qualité et adaptation au contexte de la méthodologie d'exécution des travaux et de gestion des déchets, contrôles internes</i>	<i>12.0</i>
<i>1.2-Pertinence et adaptation des moyens humains (nombre et qualité) engagés réellement sur les travaux</i>	<i>5.0</i>
<i>1.3-Pertinence et adaptation des moyens en matériels réellement mis en œuvre</i>	<i>5.0</i>
<i>1.4-Performance des rapports d'essais sur le gazon synthétique</i>	<i>24.0</i>
<i>1.5-Nombre et qualité des fiches-produits</i>	<i>6.0</i>
2-Prix	40.0
3-Délai	10.0
<i>3.1-Qualité, précision, réalisme et transparence du Planning d'exécution des travaux</i>	<i>7.0</i>
<i>3.2-Délai des fournitures</i>	<i>3.0</i>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat. La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.



Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3. - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les trois meilleures offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **9. Renseignements complémentaires**

### **9.1. - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **9.2. - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON – Tél. 03 80 73 91 00 - Fax 03 80 73 39 89 – Courriel : [greffe-ta.dijon@juradm.fr](mailto:greffe-ta.dijon@juradm.fr)

Informations quant aux voies et délais de recours : Greffe du Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas – B.P. 61616 - 21016 DIJON – Tél. 03 80 73 91 00 – Fax 03 80 73 39 89 – Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.